



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2023-041

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2023

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2023-02-28-00002 - Arrêté du 28 février 2023 portant autorisation d'occupation et de prise de possession au profit de l'EPFAG, pour le compte de la CACL, des parcelles situées sur le territoire de la commune de Cayenne, nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) (13 pages)

Page 3

Direction Générale Administration

R03-2023-02-28-00002

Arrêté du 28 février 2023 portant autorisation d'occupation et de prise de possession au profit de l'EPFAG, pour le compte de la CACL, des parcelles situées sur le territoire de la commune de Cayenne, nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP)

Direction du Juridique et du
Contentieux

ARRÊTE n° R 03-2023-02-28-00002

Service Administration
Générale et Procédures
Juridiques

portant autorisation d'occupation et de prise de possession au profit de l'EPFAG, pour le compte de la CACL, des parcelles situées sur le territoire de la commune de Cayenne, nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne

**Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 521-1 et suivants, L. 522-1 et suivants, R. 521-1 et suivants ;

VU la loi n°46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU le décret n°47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG), en application de l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

VU le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire à la cour des comptes détaché, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

VU le décret n°2023-138 du 27 février 2023 autorisant la communauté d'agglomération du Centre Littoral à prendre possession immédiate de certaines propriétés privées nécessaires à la réalisation des travaux du projet de lignes de bus à haut niveau de service de Cayenne (Guyane) ;

VU la délibération n°86/2013/CACL relative à la définition du projet de TCSP ;

VU la délibération n°11/2014/CACL relative à l'approbation de la convention foncière opérationnelle TCSP entre la CACL et l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG) ;

1/4

VU la convention foncière opérationnelle conclue le 24 mars 2016 entre la CACL et l'EPAG relative au portage foncier en vue de la réalisation d'un TCSP, et ses avenants ;

VU la délibération n°100/2016/CACL relative au tracé du TCSP ;

VU la délibération n°149/2018/CACL approuvant l'avenant n°1 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP ;

VU la délibération n°62/2019/CACL approuvant l'avenant n°2 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP ;

VU l'arrêté préfectoral n° R03-2020-09-18-011 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2020-10-13-007 déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2022-01-03-003 déclarant immédiatement cessibles en urgence les parcelles nécessaires au projet d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne ;

VU l'arrêté préfectoral n° R03-2022-07-27-00002 de cessibilité (complémentaire) relatif au projet d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne,

Considérant que l'établissement public d'aménagement en Guyane (EPAG), devenu l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG), est autorisé à acquérir pour le compte de la CACL, conformément à la convention susvisée, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet susvisé ;

Considérant l'extrême urgence à réaliser les travaux nécessaires au projet d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) qui consiste en la création de deux lignes de bus à haut niveau de service reliant le marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B, sur le territoire de la commune de Cayenne ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État,

ARRÊTE :

Article 1 : L'EPFAG, pour le compte de la CACL, ainsi que les personnes qu'il a mandatées, sont autorisées à occuper et à prendre possession des parcelles situées sur le territoire de la commune de Cayenne, désignées aux plans parcellaires et à l'état parcellaire annexés au présent arrêté, nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP).

L'occupation et la prise de possession de ces terrains sont subordonnées au respect des formalités prévues aux articles 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Guyane (<http://www.guyane.gouv.fr/Publications/Le-recueil-des-actes-administratifs>) et sur le site internet des services de l'État en Guyane.

2/4

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressée au maire de la commune de Cayenne, à la CACL et à l'EPFAG.

Les agents de l'EPFAG, de la CACL ou les personnes qu'ils auront mandatées devront être munies d'une copie du présent arrêté, qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition, en particulier au moment de leur première intervention sur les terrains concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est rendu public par affichage à la mairie de Cayenne, dès réception et au moins dix jours avant la date à laquelle est susceptible d'intervenir la prise de possession d'une première parcelle. Cet affichage est maintenu aussi longtemps que nécessaire. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire, qui en certifie la réalisation.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi qu'un extrait de l'état parcellaire sera notifié, pour chaque bien concerné, par les soins de la mairie de Cayenne:

- au propriétaire lorsqu'il est domicilié dans la commune ;
- lorsque le propriétaire est domicilié hors de la commune, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété ;
- à défaut, s'il n'y a personne dans la commune pour recevoir la notification, au dernier domicile connu du propriétaire. Dans ce cas, les pièces adressées restent déposées à la mairie pour être communiquées aux intéressés, sur leur demande.

La notification prévue au présent article a lieu cinq jours au moins avant la date à laquelle est susceptible d'intervenir la prise de possession du terrain.

Article 5 : Avant la prise de possession, le propriétaire reçoit, au titre de l'occupation et de la prise de possession du terrain, par les soins de l'EPFAG, paiement provisionnel d'une somme égale à l'évaluation effectuée par l'autorité administrative compétente (direction départementale des finances publiques/France Domaine), ou à l'offre de l'EPFAG si celle-ci est supérieure.

En cas d'obstacle au paiement, cette condition est remplacée par l'obligation de consigner la somme correspondante. Cette consignation se fera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par les soins de l'EPFAG.

Article 6 : Il est procédé, pour les terrains concernés, à un constat de l'état des lieux entre les parties.

L'EPFAG notifie au propriétaire, avec copie au maire, son intention de procéder au constat de l'état des lieux contradictoire, au jour et à l'heure qu'il indique, en l'invitant à s'y trouver ou à s'y faire représenter.

Lorsque le propriétaire est domicilié hors de la commune, la notification est réalisée comme indiqué à l'article 4 du présent arrêté.

Le délai entre la notification et la visite des lieux ne peut être inférieur à dix jours.

A défaut pour le propriétaire d'être présent ou de se faire représenter à l'état des lieux, le maire lui désigne d'office un représentant.

Un procès-verbal de constat est établi à l'issue de l'état des lieux, en trois exemplaires, l'un étant déposé à la mairie, et les deux autres étant remis aux parties intéressées.

En cas de refus par le propriétaire ou son représentant de signer le procès-verbal, ou de désaccord sur l'état des lieux, un expert, désigné par le président du tribunal administratif de Guyane, dresse d'urgence le procès-verbal de constat de l'état des lieux.

Article 7 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cayenne, 7 rue Schoelcher, BP 5030, 97305 Cayenne Cedex dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification pour les propriétaires concernés.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès du Préfet de la Guyane, dans le même délai.

3/4

Article 8 – Le secrétaire général des services de l'État, le maire de la commune de Cayenne, le directeur général de l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane et la communauté d'agglomération du centre littoral de Guyane, représentée par son président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est également adressée au président du tribunal administratif de la Guyane.

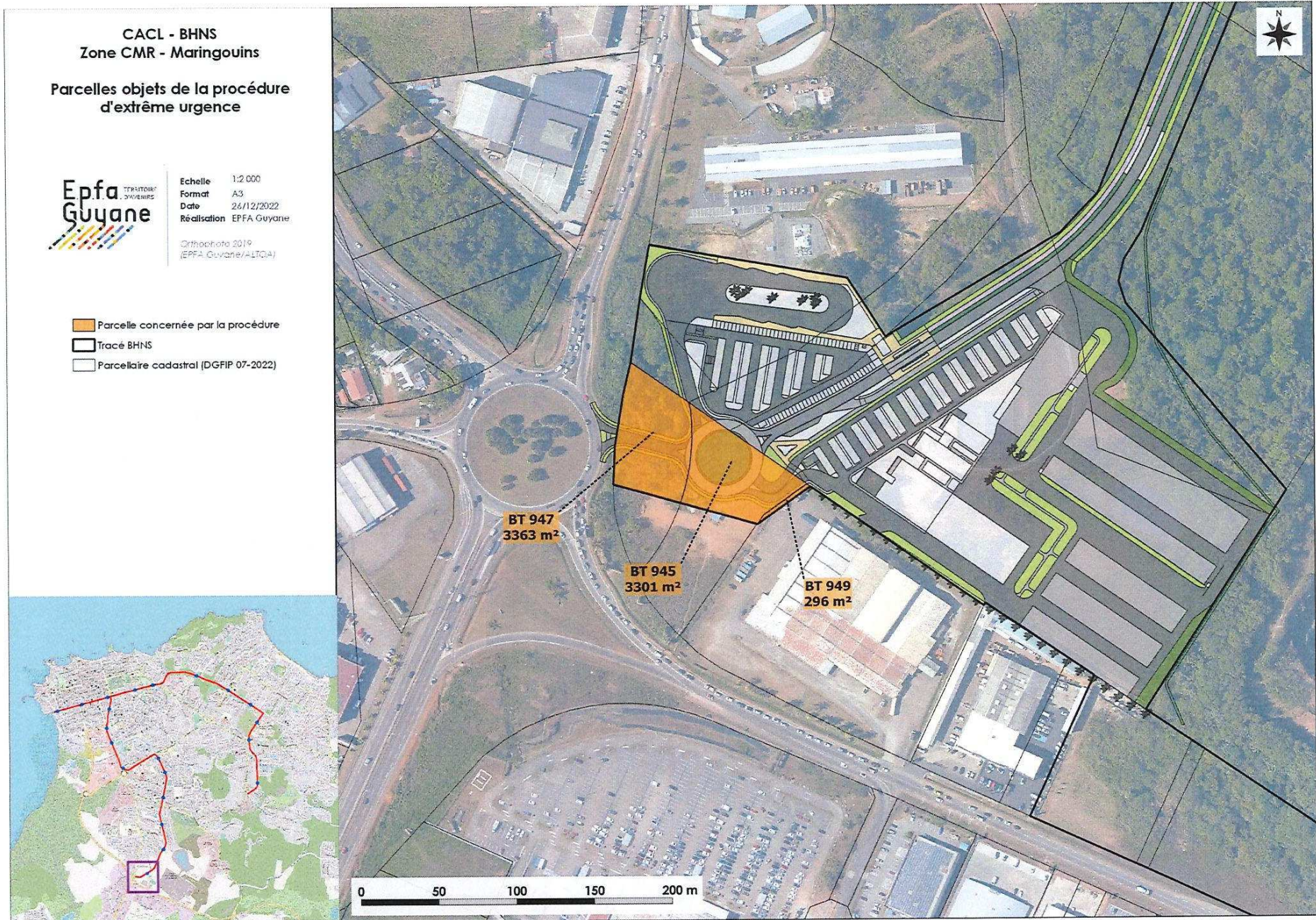
Cayenne le, 28 FEV 2023

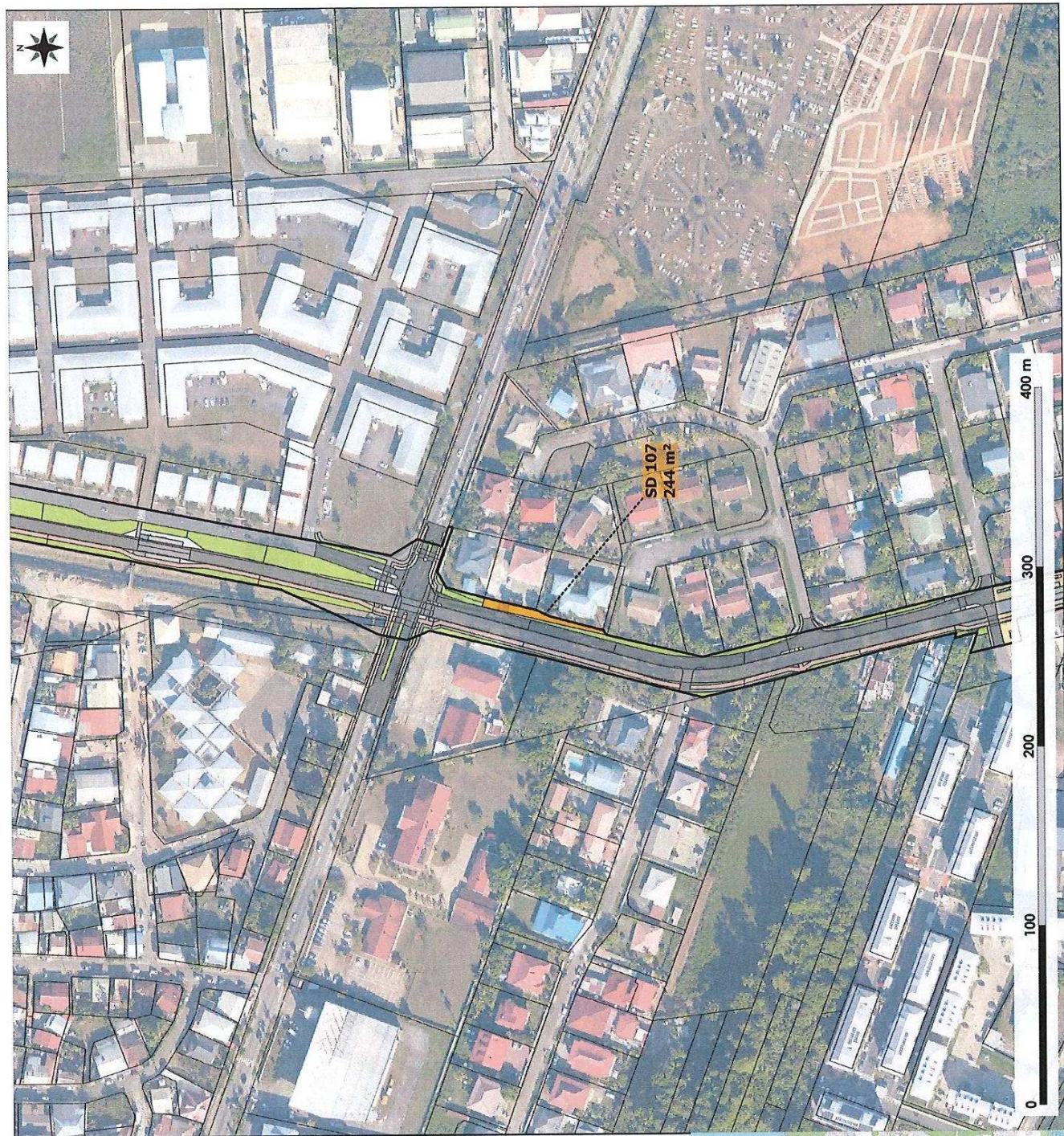
Le Préfet,



Thierry QUEFFELEC

PLANS PARCELLAIRES








CACL - BHNS
Zone Eau Lisette - Roseraie

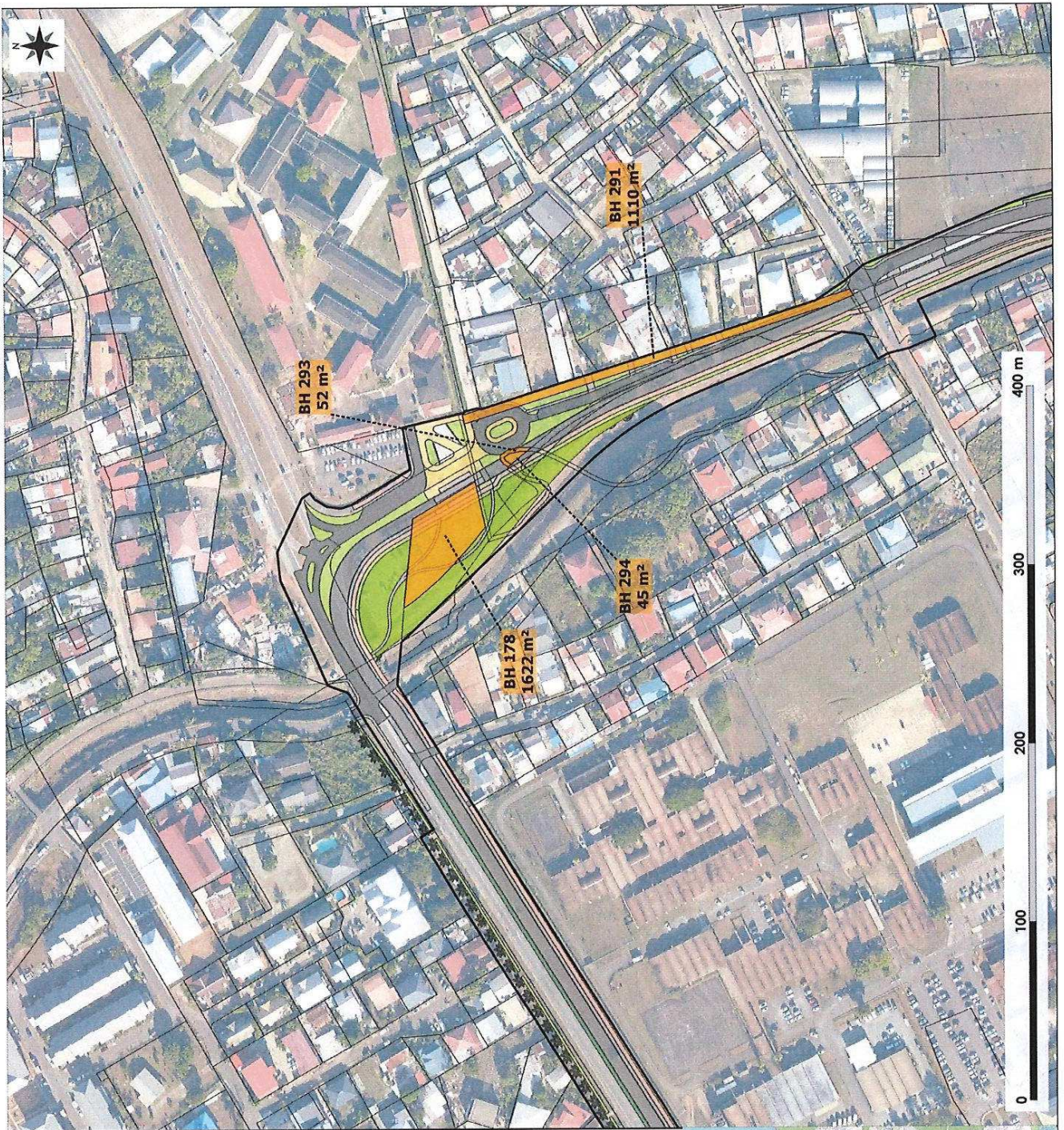
**Parcelles objets de la procédure
d'extrême urgence**



Echelle 1:2 000
Format A3
Date 26/12/2022
Réalisation EPFA Guyane
Cartographie 2019
(EPFA, Guyane/ACTO4)

-  Parcelle concernée par la procédure
-  Tracé BHNS
-  Parcelle cadastrale (DGFP 07-2022)



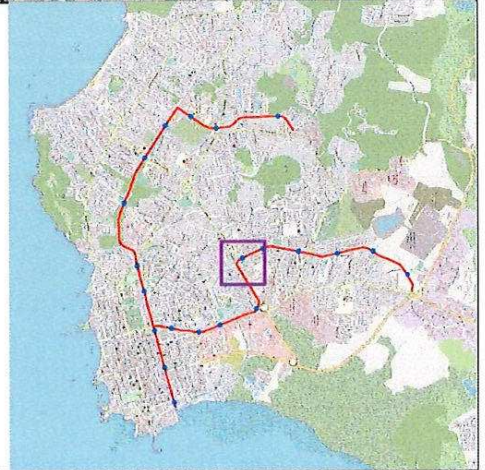


CACL - BHNS
Zone Rocade Zéphir
Parcelles objets de la procédure
d'extrême urgence



Echelle 1:2 000
 Format A3
 Date 24/12/2022
 Réalisation EPFA Guyane
 © Modèles 2019
 (EPFA, Guyane/ALCOA)

- Parcelle concernée par la procédure
- Tracé BHNS
- Parcelle cadastrale (DGFiP 07-2022)





CACL - BHNS
Zone Oeil de Montabo
Parcelles objets de la procédure d'extrême urgence

Epfa ÉPFA GUYANE
 ÉPFA GUYANE
 Echelle 1:2 000
 Format A3
 Date 24/12/2022
 Réalisation EPFA Guyane
 © Infocad 2019
 (EPFA, Guyane/ALTO)

- Parcelles concernées par la procédure
- Tracé BHNS
- Parcelles cadastrales (DGFP 07-2022)






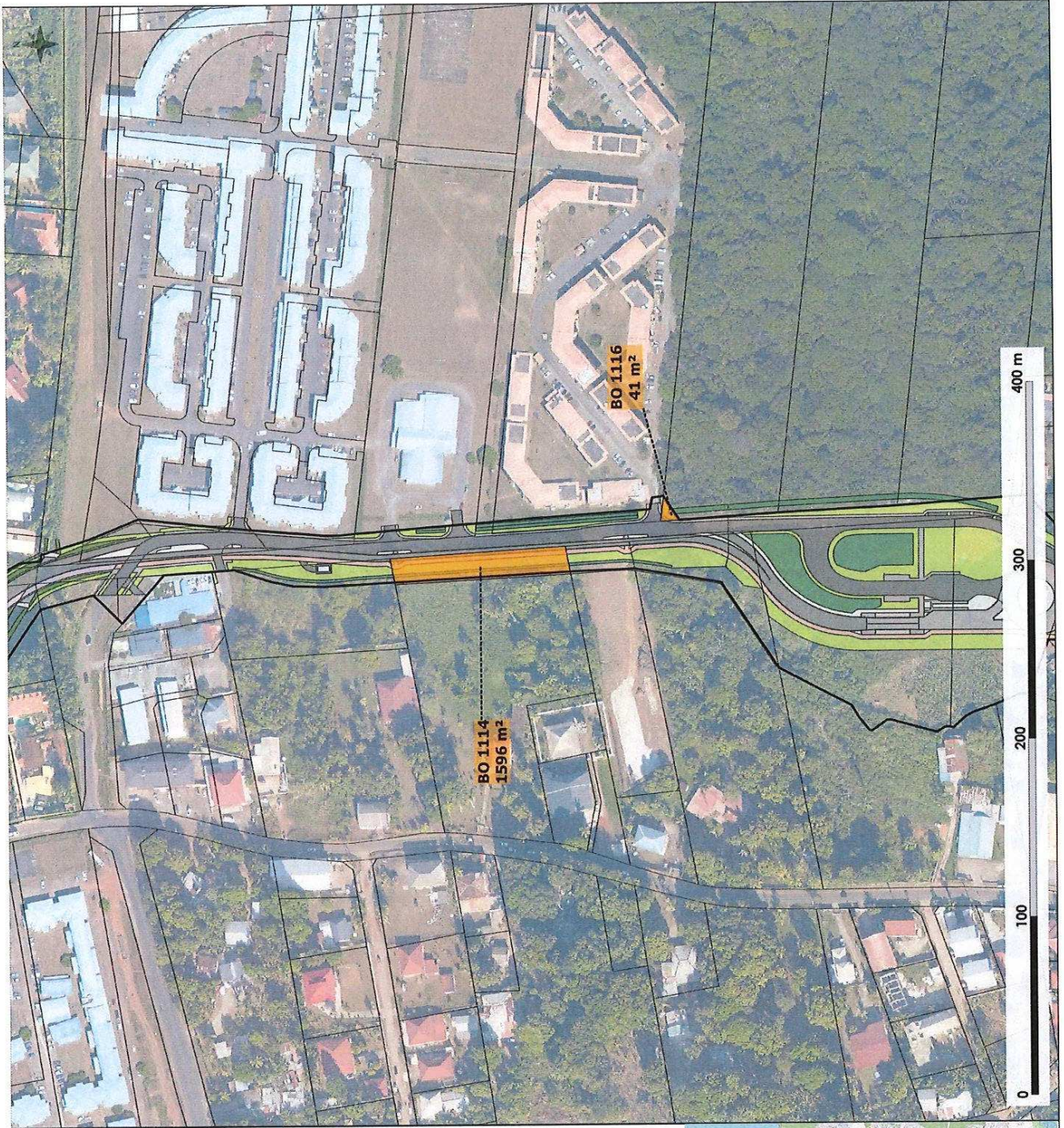
CACL - BHNS
Zone Mont Lucas

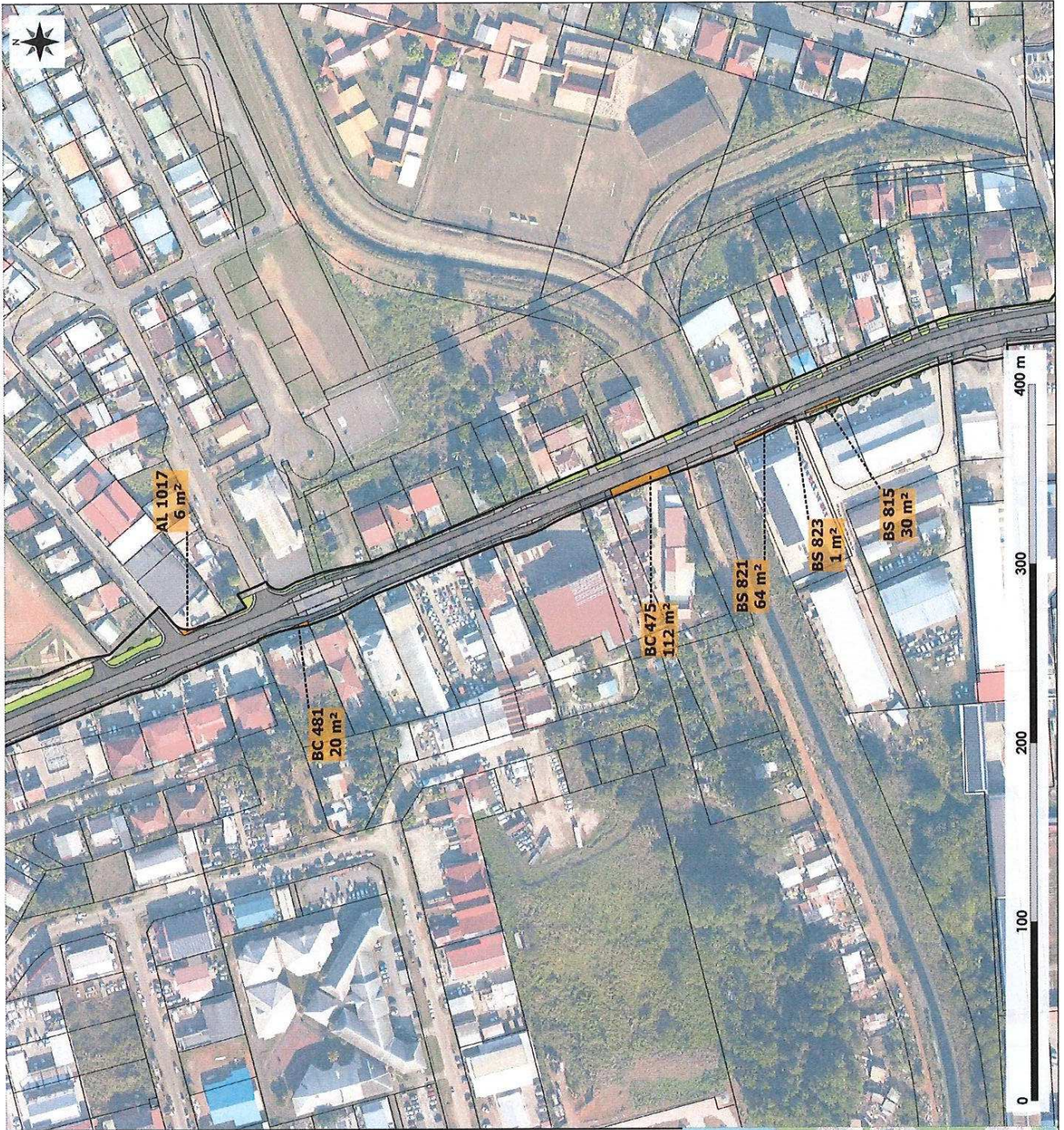
**Parcelles objets de la procédure
d'extrême urgence**



Echelle 1:2 000
Format A3
Date 24/12/2022
Réalisation EPFA Guyane
© Ministère 2018
EPFA Guyane (A.L.T.O.A)

-  Parcelle concernée par la procédure
-  Tracé BHNS
-  Parcelle cadastrale (DCSIP 07-2022)





CACL - BHNS
Zone Avenue Catayée
Parcelles objets de la procédure
d'extrême urgence

Epfa
Guyane

Echelle 1:2 000
 Format A3
 Date 26/12/2022
 Réalisation EPFA Guyane
 Copyright 2019
 (EPFA, Guyane/ALTOA)

- Parcelle concernée par la procédure
- Tracé BHNS
- Parcelle cadastrale (DGFiP 07-2022)



ETAT PARCELLAIRE

Section et Numéro parcelle	Contenance	Lieu-dit	Ancienne réf.	N° DMPC	1 / Identification des propriétaires et ayant droit (personne physique)										CP + VILLE	Représentant (mandataire, notaire, etc)
					Situation	Nom	Prénoms	Date de naissance	Liou de naissance	Adresse	2 / Identification des propriétaires et ayant droit (personne morale)					
					Situation	Civilité	Dénomination	Nature juridique	Siège social	Immatriculation	Adresses		CP + VILLE			
PROPRIETAIRES PRIVÉS																
AT 424	798 m²	RTE DE MONTABO (01)	AT 312	3199 C	Héritier	Madame	LEE	Stella Ping Ping	01/09/1943	Hong-Kong	62 F, Conduit Road, 2 Floor	HONG-KONG				
					Héritier	Monsieur	LEE	Benny Mingtak	11/09/1946	Hong-Kong	240 Arsenal Street #370	02772 WATERTOWN, MA 02172 SCARSDALE, NY				
					Héritier	Madame	LI	Siu Ping Dorothy	22/01/1950	Hong-Kong	10 Sunrise Lane	03062 NASHUA, NH				
					Héritier	Madame	YUE	Ivy Wai Lan	03/12/1950	Hong-Kong	9 Lacy Lane	Flat 4-B, Yua Kung Mansion, 20 Taikoo Shing Road				
					Héritier	Monsieur	LEE	William Ming Po	28/05/1951	Hong-Kong		HONG KONG				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	André Eugène	16/06/1930	Cayenne	18 bis rue du Maréchal Gallieni	72260 FONTENAY-AUX-ROSES				
					Héritier	Madame	CHONG SIT	Patricia Joannine	18/02/1958	PI4 (75)	Lieu dit Le Heratte - Route de Condom	92500 FLEURANCE				
					Héritier	Madame	CHONG SIT	Laurence Carole	25/02/1961	PI8 (75)	30 bis Avenue du Président Wilson	94340 JOINVILLE-LE-PONT				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	William	01/05/1962	Juvisy-sur-Orge (91)	75 rue de Brément	93130 NOISY-LE-SEC				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Mike Emite Constant	11/03/1973	Cayenne	11 rue Henri Dunant	78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Michel Christian	24/07/1959	Cayenne	82 rue des Aigrettes Le Clos de Montjoly	97354 REMIRE-MONTJOLY			SUCCESSION CHONG-SIT Notaire en charge de la succession : Inconnu	
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Laurent Marcel	16/11/2002	Remire-Montjoly	252 Avenue Tropicana	97354 REMIRE-MONTJOLY				
					Héritier	Madame	CHONG SIT	Valérie	26/03/1966	PI4 (75)	Rua Almirante Leoto da Rego n°160	4250-259 PORTO - Portugal				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Sébastien Fabrice	23/03/1984	Cayenne	786 Route de Bourda	97300 CAYENNE				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Boris Gilles	11/04/1972	Cayenne	526 route de Montabo 13 Lotissement CHUNG	97300 CAYENNE				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Olivier Jonathan	18/04/1990	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Madame	CHONG SIT	Elise Denise	08/04/1912	Cayenne	5 Lot Chung - Route de Montabo	97300 CAYENNE				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Hector Bernard	08/02/1945	Cayenne	900A Avenue Tropicana	97354 REMIRE-MONTJOLY				
					Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Luc Epiphane	06/01/1950	Cayenne	526 Route de Montabo 9 Lot Chung	97300 CAYENNE				
					Héritier	Madame	CHONG SIT	Rita Lina	09/07/1952	Cayenne	9 Lot Chung Route de Montabo	97300 CAYENNE				
Héritier	Monsieur	CHONG SIT	Claude François	31/05/1947	Cayenne	509 route de Montabo	97300 CAYENNE									
Héritier	Madame	LEE	Stella Ping Ping	01/09/1943	Hong-Kong	62 F, Conduit Road, 2 Floor	HONG-KONG									
Héritier	Madame	YUE	Ivy Wai Lan	03/12/1950	Hong-Kong	3 Lacy Lane	NASHUA, NH 03062 USA									
Héritier	Monsieur	LI	Benny Mingtak	11/09/1946	Hong-Kong	240 Arsenal Street #370	WATERTOWN, MA 02472 USA									
Héritier	Madame	LI	Sui Ping	22/01/1950	Hong-Kong	10 Sunrise Lane	SCARSDALE, NY 10583 USA									
Héritier	Monsieur	LEE	William Ming Po	28/05/1951	Hong-Kong	Flat 4-B, Yua Kung Mansion, 20 Taikoo Shing Road	HONG-KONG									
AT 442	3092 m²	MONTABO OUEST	AT 315	3285 R	Héritier	Monsieur	DARES	Edouard Jean	08/03/1951	Cayenne	PK 3,5 route de Baduel 75 chemin de Troubiran	97300 CAYENNE				
					Héritier	Madame	WILLIAM	Antoinette Augustine	17/01/1932	Iracoubo	inconnue	97315 SINNAMARY				
					Héritier	Madame	RINO	Jeannette Richard	03/04/1951	Iracoubo	58 rue Barbé Marbois	97315 SINNAMARY				
					Héritier	Monsieur	RINO	Nicolas Théophile	22/07/1974	Cayenne	Résidence Acacia - 4 rue Séné - Batiment A - Appartement A1	97354 REMIRE-MONTJOLY				
					Héritier	Monsieur	RINO	Théodore Valérie	28/04/1976	Cayenne	122 Cité Zéphyr	97300 CAYENNE				
					Héritier	Monsieur	RINO	Warren	09/08/1994	Cayenne	Hameau des Encens 6 rue du Mont-Sec	97354 REMIRE-MONTJOLY				
					Héritier	Monsieur	RINO	Wendel Wany Vivian	02/12/1996	Cayenne	Hameau des Encens 6 rue du Mont-Sec	97354 REMIRE-MONTJOLY				
					Héritier	Monsieur	RINO	Tévy Roland	13/05/1987	Cayenne	Rue Jules Patient - Cité Zéphyr - Batiment A - Appt 1	97300 CAYENNE				
					Héritier	Monsieur	RINO	Hand-Bradley	22/02/1999	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Madame	RINO	Blondine Axelle	23/02/2000	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Madame	ROCHER	Daline	25/09/2001	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	RINO	Schmeigider	30/11/2001	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	RINO	Jasmine	06/02/2003	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Madame	RINO	Rhymisky	23/01/2004	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	BOLIVAR	Frantz Eddy	29/05/2005	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	RINO	Mymo	27/09/2005	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	RINO	Thierry	04/06/2006	Cayenne	inconnue					
					Héritier	Monsieur	RINO	Guy Grégoire	09/05/1957	Iracoubo	6 rue Serge Canut Cité Awara	97310 KOUROU				
					Héritier	Madame	RINO	Charlotte Jovin	02/03/1959	Iracoubo	Cité Rebar - Batiment B - 3ème Etage - Porte Z2	97300 CAYENNE				
					Héritier	Madame	RINO	Jeanne Timothée	24/01/1961	Iracoubo	3 Impasse Jean François	97300 CAYENNE				
Héritier	Madame	RINO	Béatrice Honorine	27/02/1965	Iracoubo	Cité des Ames Claires - Rue des Flamboyants Batiment 7 - Appartement 158	97354 REMIRE-MONTJOLY									
Héritier	Monsieur	RINO	Jérémie Tiphanie	05/01/1967	Iracoubo	2 rue de Falaisot - Batiment C	97330 OZOIR-LA-FERRIERE									
Héritier	Madame	RINO	Maryse Raymond	23/01/1969	Cayenne	108 Batiment Fougère - Cité Jacarandas	97300 CAYENNE									
Héritier	Madame	ASSADAN	Colette Véronique	09/07/1960	Cayenne	2 Allée des Corossols, Lotissement Les Cerisiers	97355 MACOURIA									
Héritier	Monsieur	ASSADAN	Christian Henri	15/07/1961	Cayenne	45 Route des Riots	45500 POILLY-LEZ-GIEN									
Héritier	Monsieur	ASSADAN	Serge Augustin	14/09/1962	Cayenne	10 rue du Colonel Fabien - n°2	02100 SAINT-QUENTIN									
Héritier	Madame	ASSADAN epse ANDOUZE	Sergine Raphaëlle	12/09/1963	Cayenne	7 rue Sapajou	97355 MACOURIA									
Héritier	Madame	ASSADAN	Christiane Fanny	04/03/1965	Cayenne	Lieu-dit Oyonas - Cité Médan 091	97300 CAYENNE									
Héritier	Monsieur	ASSADAN	Auguste Servais	13/05/1966	Cayenne	38 boulevard Docteur François Fenelon	83200 TOULON									
Héritier	Madame	ASSADAN	Arleine Dominique	27/02/1972	Cayenne	832 route de Mango	97300 CAYENNE									
Héritier	Monsieur	GENESTE	Maurice Jean	27/01/1960	Cayenne	10 rue Gustave Caron	51140 RUMAIN									
Héritier	Madame	GENESTE	Henriette Antoine	17/01/1964	Cayenne	inconnue										
Héritier	Monsieur	WEINUM	Claude Jules Antoine	26/03/1950	Cayenne	78 route de Gidy	45520 CERCOTTES									
Héritier	Madame	RINO	Etiennise Léocadie Christiane	09/12/1952	Cayenne	Résidence A Pou Nou Batiment Filao - Appt 105B	97300 CAYENNE									
Héritier	Monsieur	FERMELIA	Jocelyn Paul	14/01/1956	Cayenne	16 rue Victor Prudent Chemin Lacroix	97354 REMIRE-MONTJOLY									
Héritier	Monsieur	MAXWELL	Arthur David	29/08/1980	Cayenne	Domaine du Mont Lucas Bât Elea RDC - Appt 364	97300 CAYENNE									
Héritier	Madame	FERMELIA	Céline Isabelle	14/04/1983	Cayenne	Résidence A Pou Nou Batiment Filao - Appt n° A 105	97300 CAYENNE									
Héritier	Monsieur	RICHEBOURG	Georges Martin Alain	30/01/1963	Cayenne	7 lotissement Boaudi Chemin Source de Baduel	97300 CAYENNE									
Héritier	Madame	RINO epse ELIAZORD	Myriame Clémence	28/02/1965	Cayenne	16 allée des Tamarins Lotissement Les Cerisiers	97355 MACOURIA									
Héritier	Madame	RINO	Claire Roberto	12/08/1969	Cayenne	inconnue										
Héritier	Monsieur	BRIAIS	Ernest Narcisse Henri	29/10/1949	Cayenne	650 rue de la Cannerie - Lotissement Cogneau Lamirande	97351 MATOURY									
Héritier	Madame	BRIAIS	Alice Thérèse	15/10/1951	Cayenne	6 Lotissement Samuel	97351 MATOURY									

Héritier	Monsieur	BRIAIS	Victor Espérat	28/10/1954	Cayenne	4, lotissement Samuel Impeasse du Couil.	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	BRIAIS	Claude Jean-Baptiste	05/07/1958	Cayenne	4, lotissement Samuel Impeasse du Couil.	97351 MATOURY
Héritier	Madame	BRIAIS	Monique Claude Yvette	09/04/1960	Cayenne	4, lotissement Samuel Impeasse du Couil.	97351 MATOURY
Héritier	Madame	MORTINS	Joséphine Carmélite Ludovic	02/03/1935	Cayenne	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	COLOMBINE	Carmélie Nestor	26/02/1952	Cayenne	N° 82 - Bât A - Allée Alamandas Les Jardins de Matoury	97300 CAYENNE
Héritier	Monsieur	VINTAR	Victor Clément	23/11/1953	Cayenne	N°30 lotissement Digne Leblond Cité des Palétouiers	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Thierry Romaric	10/02/1972	Cayenne	19 rue Balourous Résidence Badiane	65100 LOURDES
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Yvon Grégoire	03/09/1974	Cayenne	Association AT 45 Curateur de M. FAISEAU-DUCOUDRAY Yvon 110 Boulevard du Centenaire BP 211	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Floa Françoise Delphine	26/11/1975	Cayenne	19 rue Balourous Résidence Badiane	65000 TARBES
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Rebecca Nina	14/01/1979	Cayenne	25 rue Eugène Faet	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Sarah Alice	16/12/1982	Cayenne	19 rue Balourous Résidence Badiane	97300 CAYENNE
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Lindsay Juliette	30/07/1986	Cayenne	4 rue de l'Université - Bât B17	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Suz Brice	13/11/1982	Cayenne	122 Cité des Marquiers	97351 MATOURY
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Marie Ange Ursule	21/01/1954	Cayenne	308 Résidence - Les Ames Claires Rue Bougainvilliers	97355 MACOURIA
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Marlene Julie Ursule	21/02/1954	Cayenne	86 les Jardins des Matoury	76500 GRAND COURONNE
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Sylvain Yolande	17/02/1958	Cayenne	850 rue du Souvenir	97300 CAYENNE
Héritier	Madame	ESTERHIL BAUTISTA	Margarita Maria	29/11/1970	Cayenne	Los Bajos de Haina (Rép Dominicaine)	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Trendecia Alicia Denise	23/03/1989	Cayenne	53 rue Georges Braque - Esca 1 - Etage 3- Apt 003	97351 MATOURY
Héritier	Madame	JOHN	Prisca Fabiola	17/07/1991	Cayenne	Immeuble Anjou	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Mark Junior Dennis	17/01/1992	Cayenne	26 rue Turanne Radomilho	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Jean-Claude Navy	31/02/1994	Cayenne	26 rue Turanne Radomilho Bât C - Apt 9 n° 26	97351 MATOURY
Héritier	Madame	FAISEAU-DUCOUDRAY	Sylviane	14/05/1961	Cayenne	535 lotissement Copaya 1	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Michel Alexandre	23/02/1964	Cayenne	122 Cité des Marquiers	97351 MATOURY
Héritier	Madame	HERMANDEZ LORA	Magaly Antonia	02/06/1967	Cayenne	San Francisco de Macoris (Rép Dominicaine)	97351 MATOURY
Héritier	Madame	FRANCE	Jacksona Cely	03/02/2001	Cayenne	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	SANTO MORAES	Kevin Bankole	26/09/2004	Cayenne	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	LAMPKIN	Troydan Bankole	28/05/2013	Cayenne	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Earl Ravin	26/11/1982	Georgetown (Guyana)	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FRANCE	Damnon	02/04/1995	Georgetown (Guyana)	incrimé	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	FAISEAU-DUCOUDRAY	Indrick Bertrand Laurent	10/08/1985	Cayenne	33 rue Jacques Dessalines	97351 MATOURY
Héritier	Madame	HOLDER	Marie-Louise	07/07/1988	Cayenne	33 rue Jacques Dessalines	97351 MATOURY
Héritier	Madame	HOLDER	Cindy	24/11/1990	Cayenne	Voie 3 - Cité Ahrila - Balata Ouest	97351 MATOURY
Héritier	Madame	SANT ANGE	Vergie	26/01/1949	Cayenne	7 rue de l'Yverres - Apt 40	97351 MATOURY
Héritier	Madame	DAUPHIN	Monique Christiane	09/05/1961	Cayenne	16 Allée d'Entre Deux Coteaux La Chaumière	97351 MATOURY
Héritier	Madame	DAUPHIN	Florette Christiane	02/02/1964	Cayenne	8 Avenue Voltaire	78260 AGHERES
Héritier	Madame	DAUPHIN	Lisane Emma	04/06/1965	Cayenne	7A Impasse Louis Lancel	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	COLOMBINE	Jean Auxil	24/05/1968	Cayenne	84 lotissement Communal de Tomégrand	97356 MONTINERY-TONNEGRANDE
Héritier	Monsieur	DAUPHIN	René Jean	08/05/1938	Cayenne	incrimé	97355 MACOURIA
Héritier	Madame	NICOLET	Marie-Line Monique Augusta	05/05/1957	Remire-Montjoly	Résidence l'Orangère	97351 MATOURY
Héritier	Madame	EDWARD	Christiane Cyr	18/02/1964	Cayenne	60 Lot Cognac-Lamirande - BP 150	97300 CAYENNE
Héritier	Monsieur	EDWARD	Christian Raphael	12/09/1965	Cayenne	Résidence Wassaï - Apt C29	97351 MATOURY
Héritier	Madame	EDWARD	Sylvie Prosper	25/06/1967	Cayenne	12 Allée de l'Université Tale	97351 MATOURY
Héritier	Monsieur	EDWARD	Sylvio Ernest	07/11/1968	Cayenne	Balata Ahrila - Bâtiment A	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	EDWARD	Agnès Onor	09/09/1970	Cayenne	338 rue des Lauriers Roses	97300 CAYENNE
Héritier	Madame	EDWARD	Ariette Antoine	05/07/1972	Cayenne	2 rue Jean Jacques Dessalines	97351 MATOURY
Héritier	Madame	BENOIT épouse LUCAS	Tatiana Apolline Joseph	09/02/1983	Cayenne	11 rue des Wapouas - Résidence Maya	9735 SANNAMARY
Héritier	Madame	NICOLET	Lauryne	11/11/1994	Cayenne	334 Bécasse Ent. 2	97355 MACOURIA
Héritier	Monsieur	COLOMBINE	Elodie Roger	30/03/1996	Cayenne	Résidence Alamandas - 3 rue Kokoko	7200 TORCY
Héritier	Monsieur	COLOMBINE	Aventure Georges	02/12/1972	Cayenne	Bât A - Apt A03 - Les Rives de Soula	97356 TONNEGRANDE
Héritier	Monsieur	HORTH	Sebastian Robert	29/04/1971	Cayenne	20-BP rue du Père Durant	97300 KOUROU
Héritier	Monsieur	HORTH	Fabrice Odile	14/12/1974	Cayenne	4 rue Samuel Chambeau	97355 MACOURIA
Héritier	Monsieur	HORTH	Ruddy Roger	30/12/1980	Cayenne	N° 84 - Bât H - Lot Sainte-Agathe	7210 AVON
Héritier	Madame	COLOMBINE	Myrta Laurence Joséphine	09/08/1985	Kourou	37 rue Madame Müller	84220 LE PLESSIS TREVISE
Héritier	Madame	COLOMBINE	Marie-Claire Placide	11/01/1952	Cayenne	5 Avenue du Général Leduc	74320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF
Héritier	Madame	COLOMBINE	Jacqueline Clotilde	03/05/1954	Cayenne	Résidence Thiers - Bâtiment L - Apt 81	97300 KOUROU
Héritier	Monsieur	COLOMBINE épouse CHOCHO	Linette Aghan	17/11/1953	Cayenne	incrimé	97300 KOUROU
Héritier	Monsieur	COLOMBINE	Marcelin Ramon Marc	16/07/1955	Cayenne	3 rue Serge Camil	97300 KOUROU
Héritier	Madame	COLOMBINE	Raymond Saint-Jean	21/07/1955	Cayenne	85 Allée des Etioles	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	COLOMBINE	Christiane	12/05/1944	Asnief (F53)	incrimé	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	COLOMBINE	Pis Clotilde	03/05/1947	Cayenne	14 rue des Kikawis	97354 REMIRE-MONTJOLY
Héritier	Madame	POCO	Paolo Edige	04/07/1972	Cayenne	6 Avenue Léon BOLEE - Apt 516	75013 PARIS

Notaire en charge de la succession : Inconnu

BH 178
1622 m²
RABAN

